

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
21 juin 2018**

Présidence : M. Sébastien Deriaz


Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, oüi le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier Les comptes communaux de l'année 2017 sont adoptés.

Article 2 De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2018.

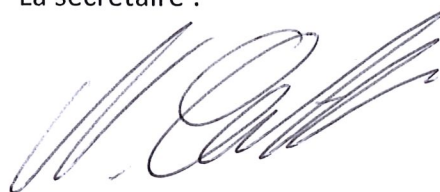
Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich